

Technicien de surface



TABLE DES MATIÈRES

1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION	2
1.1 Tâches	2
1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles	2
1.3 Localisation	3
1.4 Équipements de travail	3
1.5 Instructions préalables	5
1.6 Formations à prévoir	6
1.7 Étudiants-travailleurs.....	6
1.8 Informations complémentaires	6
2. RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION	7
2.1 Les risques possibles	7
2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail	14
2.3 Informations complémentaires	15
3. SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	15
3.1 Vaccination et tests	15
3.2 Risques pour la santé.....	16
3.3 Informations complémentaires	16
4. PROTECTION DE LA MATERNITÉ	16
5. AVIS	17
6. POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE	17
6.1 Général	17
6.2 Spécifique	17
7. OUTIL DIDACTIQUE	18
8. REMARQUES ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ	19
9. VERSION ET DATE	19



Technicien de surface



1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

1.1 Tâches

Les nettoyeurs professionnels, connus aussi sous le nom de « techniciens de surface », sont présents dans tous les secteurs d'activité et sur tous les types de lieux de travail : de l'entreprise au milieu médical, des industries aux exploitations agricoles.

Le (la) technicien(ne) de surface effectue l'enchaînement d'opérations de nettoyage et d'entretien des locaux et des surfaces au niveau des sols, des revêtements, des vitres, des luminaires et du mobilier, dans le respect du plan de travail généralement repris dans un cahier des charges (fréquence, niveau de propreté attendu, etc.).

→ Le technicien de surface

Il effectue les différentes tâches de nettoyage d'un ou plusieurs chantiers.

Ce travail comprend les tâches suivantes :

- Entretien habituel d'un local classique (vider les poubelles, dépoussiérer, laver, etc.) ;
- Entretien des sanitaires ;
- Vérification de l'outillage ;
- Entretien et rangement du petit/gros matériel.

→ Le brigadier

Il dirige une équipe de 5 à 9 personnes se trouvant sur le même site de travail en plus de sa fonction de technicien de surface.

→ L'inspecteur

Il effectue un travail de pointage, de logistique, de contact avec les clients.

1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles

→ Qualifications requises

Légalement, une formation spécifique n'est pas exigée pour exercer la fonction de technicien de surface. Il existe des formations nécessaires pour exercer son métier de manière correcte.

- Sections qualifiantes via le CEFA ;
- Formation professionnelle – formation de base (Forem, Bruxelles Formation, VDAB).

L'objectif de ce type de formations est de :

- Se familiariser avec les techniques de nettoyage ;
- Se former aux aspects techniques et aux mesures de sécurité ;
- D'avoir une approche en ce qui concerne l'ensemble du métier.

Vous trouverez d'autres informations sur le site de l'UGBN (Union Générale Belge du Nettoyage).

Technicien de surface



→ Conditions professionnelles

Le (la) technicien(ne) de surface doit :

- Être en mesure de travailler de façon autonome ;
- Pouvoir allier rendement (vitesse d'exécution) et soin dans l'exécution du travail ;
- Disposer de compétences sociales et de savoir-être lorsque son travail s'effectue en présence de personnes ou d'autres travailleurs ;
- Être sensibilisé au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Le permis de conduire peut être exigé si le travail implique des déplacements sur divers chantiers.

1.3 Localisation

Le ou les lieux varieront selon les cas.

Généralement, on retrouve ce type de personnel dans :

- Les bureaux ;
- Les espaces commerciaux ;
- Les espaces publics ;
- Les petites entreprises sans espace industriel ;
- Etc.

1.4 Équipements de travail

Hormis le « petit matériel » tel que balais, brosses, serpillières, chiffons, etc., le travailleur intérimaire pourra être amené, selon les cas, à utiliser des équipements de travail mécanisés (chariots, monobrosses, autolaveuses, aspirateurs, nettoyeurs à haute pression, etc.). L'utilisation de ces derniers exige une formation préalable, une information sur les règles de sécurité et des instructions claires.

→ Le chariot de ménage

Le chariot de ménage est un outil polyvalent qui permet de déplacer plus aisément l'ensemble du matériel (brosses, balais, chiffons, etc.) et des produits d'entretien nécessaires aux travaux de nettoyage (détergents, sprays, etc.). Il est équipé de compartiments en conséquence. Il est aussi utilisé pour la collecte des déchets. Le chariot limite le port manuel de charges.

Pour limiter l'effort dans les déplacements :

- Le chariot doit être léger et de dimension adaptée aux accessoires de nettoyage utilisés ;
- Le chariot et, en particulier, les roulettes doivent être en bon état et adaptées au type de sol ;
- Le chariot doit être maniable et pouvoir être poussé plutôt que tiré.

Technicien de surface



→ Le chariot de lavage

Le chariot de lavage est utilisé pour les opérations de nettoyage des sols. Il permet donc d'avoir de l'eau, des détergents, des balais et brosses à portée de main.



Pour limiter l'effort et garantir l'ergonomie dans l'exécution du travail, le chariot de lavage doit être :

- Constitué d'un matériau léger mais robuste ;
- De roulettes en bon état ;
- Muni d'un accessoire d'essorage.

→ L'aspirateur eau/poussière

L'aspirateur eau/poussière élimine tout type de déchets (gros, fins, secs ou humides ainsi que les liquides).



Pour réduire les risques, il doit être muni :

- D'un enrouleur automatique du cordon d'alimentation ;
- Dans le cas d'aspirateur à eau, d'un basculeur pour déverser l'eau ;
- De roulettes solides et en bon état ;
- D'un cordon d'alimentation non endommagé.

→ La monobrosse

La monobrosse est une machine de nettoyage et décapage des sols disposant d'une action de brossage ou de lustrage rotatif. La monobrosse est munie de disques chargés d'abrasif constitué de grains de grosseur différente ou de balais.

Selon les modèles et l'usage auquel elle est destinée, la monobrosse pèse entre 20 et 60 kg. Ce qui peut les rendre difficilement maniables à l'arrêt. Le mouvement de rotation des disques ou des balais génère des vibrations transmissibles aux mains et aux bras de l'utilisateur.



Pour garantir la qualité du travail et la sécurité du travailleur, la monobrosse doit :

- Être munie du marquage CE ;
- Être adaptée aux opérations à effectuer (décapage, nettoyage, lustrage) car les capacités de l'appareil (vitesse de rotation), les disques et les balais sont différents selon les cas ;
- Être correctement entretenue.

Technicien de surface



→ L'autolaveuse portée ou tractée

L'autolaveuse combine le principe de la monobrosse et de l'aspirateur à eau. Elle a en effet plusieurs rôles : humidifier avec une solution détergente, récurer à l'aide d'une ou deux brosses, éliminer par aspiration la solution et les salissures en suspension, sécher la surface traitée par cette aspiration.

L'autolaveuse peut être autotractée (le conducteur marche à côté de la machine et la guide sans effort) ou autoportée (le conducteur y est assis à un poste de pilotage).



Pour garantir la qualité du travail et la sécurité :

- L'autolaveuse doit être appropriée au travail à réaliser (puissance, poids, etc.) ;
- Les dispositifs de réglages et de sécurité doivent fonctionner correctement (manettes de commande, interrupteur, carter de protection, etc.) ;
- Le bon fonctionnement de l'autolaveuse et de ses accessoires doit être contrôlé régulièrement (niveau d'usure de la brosse, des raclettes, etc.).

1.5 Instructions préalables

Afin de garantir l'exécution correcte du travail et la sécurité des travailleurs de l'entreprise comme celle du travailleur intérimaire, celui-ci doit être informé des procédures, des règles internes à respecter, des usages en vigueur dans l'entreprise. Pendant la phase d'accueil, le travailleur intérimaire doit être accompagné par un travailleur expérimenté de l'entreprise désigné par l'employeur.

Les instructions préalables peuvent porter sur :

- Les vêtements de travail et équipements de protection à porter (tablier, chaussures de travail ou de protection selon les équipements de travail utilisés pour le nettoyage, gants, lunettes de sécurité, etc.) ;
- La description du matériel fourni et son usage ;
- La procédure de renouvellement du stock (matériel, produits d'entretien, etc.) ;
- Le lieu où le travailleur peut s'équiper et laisser ses effets personnels ;
- Le lieu où le matériel est stocké et doit être rangé en fin de poste ;
- Les lieux où il est interdit de nettoyer à l'eau ;
- Le plan de nettoyage (ordre des tâches et des lieux à nettoyer, matériel qu'il ne faut pas déplacer ou toucher) ;
- La qualité et la méthode de nettoyage attendu pour chaque surface ;
- Les produits à destiner à chaque usage et les précautions à prendre lors de leur manipulation ;
- Les instructions d'utilisation de chaque machine et l'accès au manuel d'emploi du fabricant ;

Technicien de surface



- Les points d'attention avant de démarrer le travail, pendant le nettoyage et après l'utilisation de chaque machine ;
- La procédure à adopter en cas d'accident ;
- La procédure en cas de dégât occasionné par le nettoyage ;
- L'attitude à adopter en cas de plainte, de conflit avec un client ou en cas de harcèlement.

1.6 Formations à prévoir

Le maniement des équipements présentant des pièces en mouvement (monobrosse et autolaveuse) devrait être précédé d'une formation visant la connaissance des commandes des appareils et ses accessoires, les méthodes adéquates de travail et des consignes de sécurité (avant, pendant et après les opérations de nettoyage). Il est recommandé que le travailleur soit accompagné par un travailleur expérimenté lors des premières manipulations des appareils.

1.7 Étudiants-travailleurs

L'utilisateur doit disposer d'une analyse de risques préalable au poste de travail. Celle-ci doit pouvoir démontrer si le poste est adapté ou non à un jobiste. Une des mesures de prévention pourrait être que, selon le Code X.3, certaines activités soient interdites aux jobistes.

Le travail étudiant est, en principe, autorisé dans le cas des activités du technicien de surface. Cependant, dans les cas où la conduite des engins de nettoyage serait délicate (autolaveuse autoportée, par exemple), cette éventualité peut être exclue via la fiche de poste de travail.

1.8 Informations complémentaires

Néant

Technicien de surface



2. RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

2.1 Les risques possibles

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
<p>Environnement de travail :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sols humides• Escaliers/ dénivelés dans les zones de travail• Zones situées en hauteur• Encombrement des espaces et des passages• Manque d'éclairage	<ul style="list-style-type: none">→ Chute de plein pied→ Chute de hauteur→ Chute dans les escaliers		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none">→ Placer un panneau d'avertissement au sol le temps que l'espace ne soit plus glissant.→ Tenir la rampe lors des déplacements dans les escaliers.→ Éviter de s'encombrer avec du matériel dans les escaliers.→ Travailler avec une escabelle dont les 4 pieds sont bien stabilisés au sol pour les travaux de courte durée.→ Utiliser, de préférence, des rallonges et des manches télescopiques pour atteindre les zones élevées en lieu et place d'escabeaux.→ Porter des chaussures munies de semelles antidérapantes. <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Éviter au maximum le travail en hauteur.→ Fournir des escabelles solides et en bon état et interdire des systèmes d'élévation improvisés (chaises, caisses, etc.).→ Signaler à l'entreprise cliente les dangers et les lieux où les mesures de prévention ne sont pas suffisantes pour garantir la sécurité des techniciens de surfaces (escaliers sans main courante, marches cassées, moquette décollée, lieux mal éclairés, etc.).		

Technicien de surface



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
<p>Activités à risques dans l'environnement de travail</p> <p>Co-activité sur le lieu de travail : manque d'informations et de communication entre l'utilisateur et son client</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Exposition à des risques en lien avec l'activité de l'entreprise cliente → Accidents résultant de l'interférence entre les activités de nettoyage et les activités de l'entreprise → Risques liés à l'état des locaux et des installations de l'entreprise cliente 		<p>Mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les instructions de sécurité d'application chez le client. <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Coordonner les activités et réclamer les informations de l'entreprise cliente relatives aux risques présents et aux mesures de prévention applicables (entre autres procédures incendie, évacuation, premiers secours, etc.). → Organiser une visite préalable des lieux de travail et s'assurer qu'un accueil est prévu chez le client. → Relever et signaler les risques liés à l'état des sols, entraves à la circulation, ventilation insuffisante, accès aux points d'eau, exigüité du local de stockage, etc., et prendre les mesures de prévention qui ne seraient pas prises par le client ou qui ne seraient pas suffisantes. → Convenir, si nécessaire, avec le client des procédures et autorisations ou interdictions d'accès dans les zones de travail présentant des dangers spécifiques (circulation sur matériaux fragiles, zones atex, matériaux comprenant de l'amiante, agents biologiques, etc.) ou réservées au personnel interne. → Fournir, au travailleur, les instructions et consignes de sécurité transmises par le client. 		

Technicien de surface



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
<p>Environnement et organisation du travail : travail en horaire décalé, cadences élevées, travail isolé</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Stress → Harcèlement → Isolement dans le travail 		<p>Mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Signaler les incidents et les difficultés rencontrées dans l'exécution du travail à la ligne hiérarchique. → Respecter les procédures de travail indiquées par l'entreprise utilisatrice. <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Estimer objectivement la quantité de travail à effectuer, tenir compte des déplacements à effectuer. → Fournir des instructions claires sur la procédure de travail et les tâches à effectuer chez le client. → Rester attentif à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. → Fournir des moyens de communication avec un responsable en cas de malaise, d'accident, d'agression. → Fournir les informations sur les procédures d'application en cas de harcèlement ou de violence. 		
<p>Poussière/ moisissure</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Infection → Allergie → Affection pulmonaire 		<p>Mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Travailler avec des gants de protection. → Ventiler les locaux concernés. → Porter un masque respiratoire dans les lieux très poussiéreux ou lieux avec des moisissures. → Porter des lunettes de protection. 		
<p>Détritus, pièces coupantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Coupure → Allergies, contamination 		<p>Mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des gants de protection. → Vacciner contre le tétanos. <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur la procédure à suivre en cas de blessure ou de contamination. → Informer sur la marche à suivre en cas d'accident. 		

Technicien de surface



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Monobrosse	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles musculosquelettiques → Faux mouvement → Chute de plein pied → Choc contre la machine → Éclaboussures de produits d'entretien → Risques électriques 		<p>Mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Baliser et dégager la zone de travail avant de commencer. → Transporter la monobrosse à deux jusqu'à l'emplacement à nettoyer. → Contrôler le bon fonctionnement de l'équipement, l'état d'usure des disques ou balais et le bon état des cordons d'alimentation. → Porter des gants et des lunettes lors du remplissage de la machine avec les produits d'entretien et de la vidange (si modèle avec réservoir). → Travailler avec des mains sèches. → Travailler en position stable. Guider la monobrosse avec la poignée au niveau de la ceinture. → Porter le cordon d'alimentation sur l'épaule lors du déplacement avec la machine. → Débrancher l'alimentation électrique lors de l'entretien et de la mise en place des disques. → Porter des chaussures de sécurité. <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Remplacer le matériel défectueux. → Former à l'utilisation de la monobrosse. → Former à l'entretien d'une monobrosse. → Prendre en compte le bruit et les vibrations lors de l'achat de matériel. 		

Technicien de surface



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Autolaveuse	<ul style="list-style-type: none"> → Écrasement → Vibrations corps total (TMS) → Chute de plein pied → Coincement 		<p>Mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dégager et baliser la zone de travail. → S'assurer que les systèmes de protection (carter de protection, manettes de commande, etc.) fonctionnent correctement avant chaque utilisation. → Porter des chaussures de sécurité. <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former à l'utilisation d'une autolaveuse. → Former à l'entretien d'une autolaveuse. → Prendre en compte le bruit et les vibrations lors de l'achat de matériel. 		
Installations et matériel électriques	<ul style="list-style-type: none"> → Électrisation → Électrocution 		<p>Mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Ne pas utiliser de produit humide sur les prises ou sur tout câble électrique. → Travailler avec les mains sèches. S'essuyer les mains avant de débrancher des câbles électriques. → Vérifier toujours son matériel avant de travailler. <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'assurer que les machines utilisées en milieu humide (aspirateur à eau, monobrosse, etc.) sont de classe II (double isolation électrique) et sont isolées contre les projections d'eau. 		

Technicien de surface



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Produits chimiques et inflammables	<ul style="list-style-type: none"> → Intoxication → Allergies → Brûlures → Incendie et explosion 		<p>Mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des gants adaptés lors de l'utilisation de produits chimiques. → Porter des lunettes de sécurité lors des transvasements et de l'utilisation de sprays. → Travailler en manches longues. → Retirer les gants lorsque du produit s'y est infiltré, rincer et sécher les mains, changer ou laver les gants. → Remplacer les gants perforés ou déchirés. → Ne pas mélanger les produits d'entretien. → Verser les produits d'entretien dans l'eau et non l'inverse. → Ne pas transvaser les produits dans un contenant non étiqueté ou non approprié. → Suivre la notice d'utilisation. → Se laver les mains après chaque utilisation. → Respecter les consignes de stockage. → Connaître la procédure à suivre (premiers soins) en cas d'ingestion ou de contact accidentel avec un produit dangereux. <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'assurer du bon étiquetage des produits. → Interdire le siphonnage et le mélange des produits. → Fournir les consignes d'utilisation et les précautions pour chaque produit utilisé (fiches de sécurité). → Fournir un lieu adapté et les consignes de stockage pour les produits chimiques. 		

Technicien de surface



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
<p>Postures contraignantes, vibrations et gestes répétitifs</p>	<p>→ Troubles musculosquelettiques</p>		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le temps d'utilisation des équipements vibrants (monobrosse) au strict nécessaire. • Utiliser un manche télescopique pour les zones de travail en hauteur. • Ajuster le manche du balai en hauteur à la taille personnelle. • Remplir les sacs poubelles aux trois-quarts pour en limiter le poids. • Dégager l'espace de travail pour éviter les postures dangereuses. • Alternier les tâches et les positions pour éviter les mouvements répétitifs et soulager les muscles et les articulations. • Déplacer les objets volumineux ou soulever les charges importantes à deux. • Utiliser un chariot de transport. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former aux gestes et aux postures qui protègent le dos et les articulations. • Fournir les machines de lavage adaptées pour les grandes surfaces. • Fournir des balais et brosses ajustables en hauteur. • Réduire la taille des sacs poubelles pour diminuer le poids à transporter. • Fournir des chiffons, serpillères en textiles fins pour réduire l'effort lors de l'essorage manuel. • Fournir des chariots légers et robustes pour le transport des accessoires de nettoyage. • Fournir des tapis mousse pour le travail à genoux. 		

Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit être adapté à la situation réelle dans l'entreprise. Par ailleurs, il existe diverses manières possibles d'analyser les risques, par exemple le graphe de risques, la méthode Kinney ou l'évaluation selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).

Technicien de surface



2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail

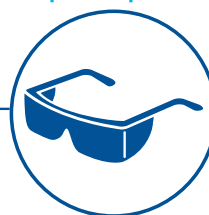
Général



VÊTEMENTS DE TRAVAIL
CARACTÉRISTIQUES :

- Pantalon
- Veste
- Tablier

Spécifique



PROTECTION DES YEUX
LUNETTES DE SÉCURITÉ :

- En cas d'utilisation de sprays
- Protègent contre le transvasement de liquides



PROTECTION DES MAINS
CARACTÉRISTIQUES DES GANTS :

- Souples
- Étanches
- À usage unique ou réutilisables
- Couvrant les poignets ou à manches longues



PROTECTION DES PIEDS
CARACTÉRISTIQUES DES CHAUSSURES :

- Chaussures entièrement fermées
- Semelles antidérapantes
- Hydrofuges
- Confortables



Les EPI¹ illustrés ci-dessus le sont à titre indicatif : le choix des EPI les mieux adaptés doit tenir compte des conditions de travail réelles et doit découler de l'analyse de risques effectuée au poste de travail.

¹ EPI signifie équipement de protection individuelle. Il s'agit de tout équipement qui porté ou tenu par un travailleur protège celui-ci d'un ou plusieurs risques qui menacent sa sécurité et sa santé au travail.



2.3 Informations complémentaires

Le port des EPI est une contrainte pour le travailleur. C'est pourquoi le choix de ces derniers est très important. Le niveau de protection doit correspondre au niveau et au type de risques :

- Les chaussures de travail doivent être imperméables à l'eau et posséder des semelles antidérapantes ;
- Lorsqu'une monobrosse ou une autolaveuse est utilisée, les chaussures de sécurité sont recommandées. Elles possèdent un embout métallique qui protège le pied du travailleur des chocs et de l'écrasement ;
- Lorsqu'il y a un risque de projections dans les yeux (par exemple, en raison de l'utilisation de sprays), le port de lunettes est recommandé ;
- Les gants réutilisables conservent plus longtemps leurs caractéristiques initiales. Les gants fins, jetables, eux, sont peu résistants, chimiquement et mécaniquement et doivent être réservés aux cas où le contact avec le produit n'est pas continu (uniquement en cas de projections accidentelles) ou lorsque le risque est limité (produits très dilués, produits non étiquetés dangereux, etc.).

3. SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

Il n'y a pas de surveillance de santé exigée pour la fonction de technicien de surface classique sans risque majeur.

En revanche, si le travailleur est exposé à des risques chimiques ou infectieux comme dans les milieux pharmaceutiques, hospitaliers, centres de réfugiés, etc., il faut obligatoirement organiser une évaluation de santé préalable.

3.1 Vaccination et tests

Pour un travail classique de technicien de surface aucune vaccination n'est obligatoire. En revanche, si le travailleur est exposé à des risques chimiques ou infectieux comme dans les milieux pharmaceutiques, hospitaliers, centres de réfugiés, etc., il doit être vacciné contre l'hépatite B et le tétanos.

Technicien de surface



3.2 Risques pour la santé

L'analyse de risques réalisée par l'utilisateur doit indiquer si le travailleur doit être soumis à une évaluation de santé préalable. Les risques pour la santé ci-dessous sont seulement des suggestions des risques les plus courants. Il faut tenir compte du fait que chaque poste de travail comporte des caractéristiques propres.

Technicien de surface	
NATURE DES RISQUES POUR LA SANTÉ	CODE
• Manutention manuelle de charges	2022
• Travail monotone et répétitif	2023
• Travail de nuit	2024
• Travail de weekend	2027
• Stress	3032

CONSEILS :

- Souvent la surveillance de la santé pour « manutention de charges » peut être évitée par la mise à disposition d'équipements techniques de transport et une formation au soulèvement et port de charges.
Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 04 Manutention manuelle de charges](#)
- La répétition inutile d'exams de santé peut être évitée par l'utilisation de la Base de Données Centralisée PI-M.

3.3 Informations complémentaires

Néant

4. PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès que la travailleuse a connaissance de sa grossesse, elle doit en avvertir l'agence d'intérim et l'utilisateur.

Des adaptations sont possibles en cas d'exposition à :

- La manutention manuelle de charges ;
- Les agents chimiques, nocifs en cas de grossesse (voir étiquette).

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 02 Protection de la maternité](#)

Technicien de surface



5. AVIS

Le volet A de la fiche de poste de travail doit être complétée par les dates des avis des 3 parties suivantes :

- Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) :
 - Pour les entreprises de moins de 50 travailleurs qui n'ont pas de CPPT, l'avis est demandé à la délégation syndicale et à défaut la participation directe est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur ;
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe pour la prévention et la protection au travail.

6. POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- ✓ Comment se déroule l'accueil pour les nouveaux travailleurs ?
 - Qui s'en charge ?
 - À quel moment l'accueil est-il prévu et combien de temps y est consacré ?
 - Un parrain ou une marraine est-il désigné ?
- ✓ Une formation est-elle prévue ?
 - Quand est-elle organisée ?
 - En quoi consiste-t-elle ?
 - Comment s'assure-t-on que le travailleur a bien assimilé les notions ?
- ✓ Qui fournit les instructions de travail préalables et sous quelle forme ?
- ✓ Une personne de confiance/un conseiller en prévention aspects psychosociaux ont-ils été désignés par l'entreprise ? Comment l'intérimaire peut-il contacter ces personnes ?

6.2 Spécifique

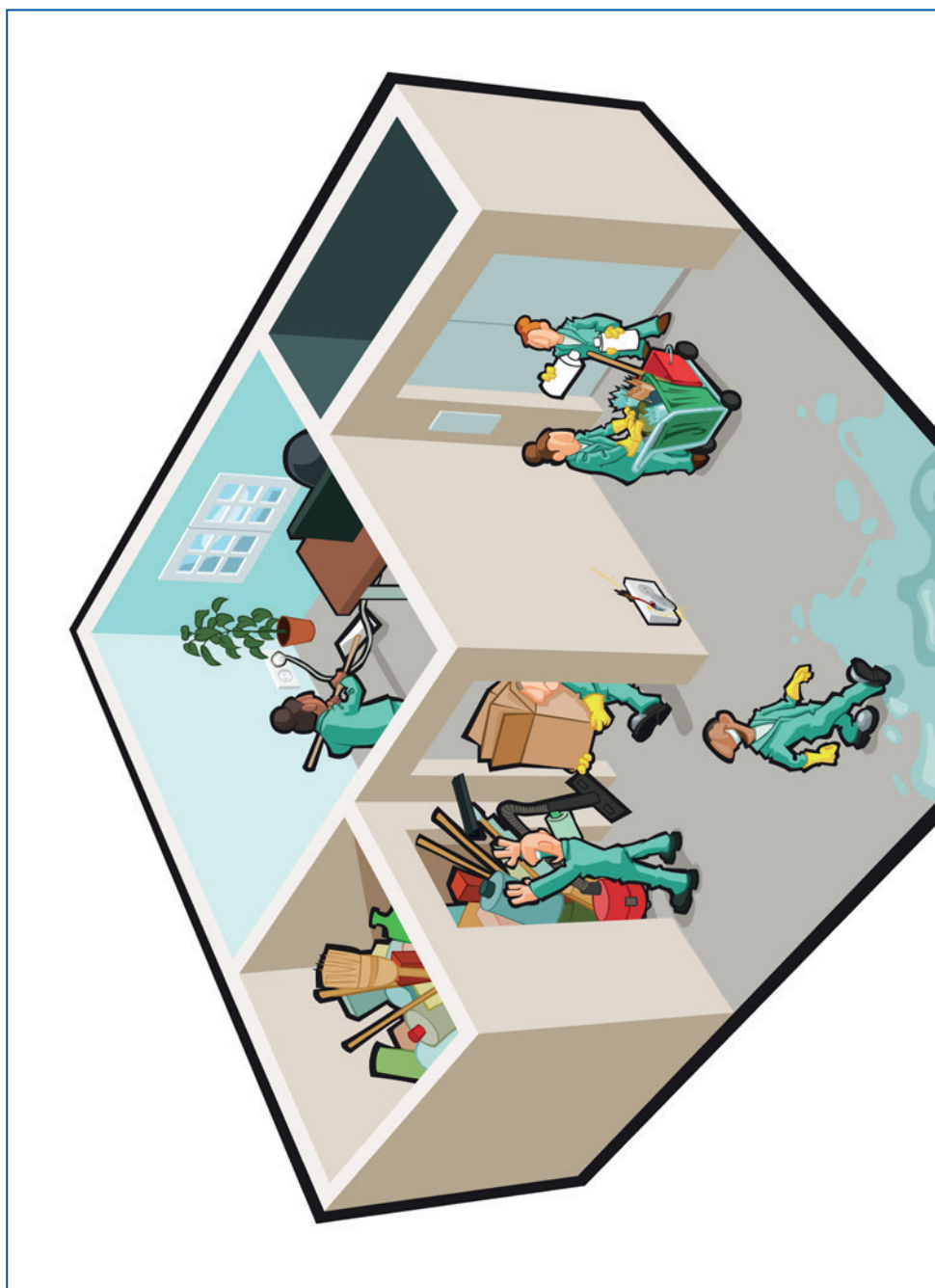
- ✓ Comment est organisé le travail ?
 - Quels sont les horaires ?
 - Le travailleur est-il seul ou le travail s'effectue-t-il en binôme ?
 - Le travail est-il exécuté sur un seul lieu ou la mission concerne-t-elle des lieux de prestation multiples ?
 - En cas de lieux de prestation multiples, comment sont organisés les déplacements ?
- ✓ Le travailleur est-il en contact avec le personnel de l'entreprise cliente ?
- ✓ Comment et qui le travailleur doit-il contacter en cas de problème, d'incident ou d'accident ?
- ✓ Quelles sont les tâches à réaliser ?
- ✓ Par qui et comment ces tâches sont-elles précisées ? (Plan de travail, présence d'un responsable de chantier, etc.)
- ✓ Quels types de matériel sont mis à disposition ?
- ✓ Quels types de produits sont utilisés ?
- ✓ Quels EPI doivent être employés ?
- ✓ Le travailleur dispose-t-il d'un vestiaire ? Peut-il placer ses effets personnels en un lieu sûr pendant le travail (sous clé) ?
- ✓ Une adaptation du travail est-elle prévue dans le cadre de la protection de la maternité ?



7. OUTIL DIDACTIQUE

→ Chasse aux risques

Repérez les 7 risques présents sur le dessin suivant.



Technicien de surface



Réponses :

1. Des débris de verre sont jetés dans un sac poubelle.
2. Un câble électrique traîne dans le passage.
3. Le sol mouillé n'est pas signalé par un panneau.
4. La prise électrique est défectueuse.
5. Le matériel et les produits sont stockés dans un local trop petit et non rangé.
6. Un travailleur transporte manuellement une charge lourde ou encombrante.
7. Une travailleuse procède à un mélange de produits.

8. REMARQUES ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Clause de non-responsabilité

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise par PI sur le site www.fichepostedetravail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans ce document ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9. VERSION ET DATE

Version 1, Août 2019